

L'ORGANISATION SOCIOPOLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU *LYOLO* ENTRE 1896 ET 1926

Romarin BAZIOMO

*Doctorant, laboratoire Système Politiques, Économiques, Religion et Culture (SYPERC) de l'Université Joseph Ki-Zerbo
baziamo.romarin@yahoo.fr*

Résumé

Les Lyéla appartiennent au groupe des Gurunsi et relèvent des sociétés à pouvoir non monarchique. Par leur organisation sociopolitique et certaines de leurs caractéristiques culturelles, ils se distinguent notamment des Moose. Leur territoire fut progressivement conquis par les Français entre 1896 et 1901. Cette étude analyse l'évolution sociopolitique et administrative du Lyolo entre 1896 et 1926 ainsi que les transformations induites par la domination coloniale française. Fondée sur une approche qualitative et la méthode historique, elle montre qu'à partir de 1900, une chefferie administrative coloniale fut instaurée parallèlement aux structures traditionnelles de gestion des villages. Les résultats révèlent également que, malgré l'absence d'un pouvoir monarchique, une province fut créée à Réo en 1900 en raison de la composition mixte, moose et gurunsi, du cercle de Ouagadougou. Les réformes administratives engagées en 1907 conduisirent au rattachement de cette province au fief du Larlé Naba. Enfin, en 1926, la province de Réo fut supprimée et remplacée par les cantons de Réo, Didyr et Batondo, rattachés au cercle de Koudougou. Cette réorganisation administrative s'explique principalement par les abus d'autorité commis par les chefs qui s'étaient succédé à Réo.

Mots clés : *Lyolo, colonisation française, organisation coloniale.*

Abstract

The Lyéla belong to the Gurunsi group and are part of a non-monarchical society. Their sociopolitical organization and certain cultural characteristics distinguish them from the Mossi. Their territory was progressively conquered by the French between 1896 and 1901. This study analyzes the sociopolitical and administrative evolution of Lyolo between 1896 and 1926, as well as the transformations brought about by French colonial rule. Based on a qualitative approach and the historical method, it shows that from 1900 onward, a colonial administrative chieftaincy was established alongside the traditional village management structures. The results also reveal that, despite the absence of a monarchical power, a province was created in Réo in 1900 due to the mixed Mossi and Gurunsi composition of the Ouagadougou district. The administrative reforms initiated in 1907 led to the annexation of this province to the fiefdom of the Larlé Naba. Finally, in 1926, the province of Réo was abolished and replaced by the cantons of Réo, Didyr, and Batondo, attached to the Koudougou district. This administrative reorganization was primarily due to abuses of power committed by successive chiefs in Réo.

Keywords: *Lyolo, French colonization, colonial organization*

Introduction

Durant la période précoloniale, les sociétés africaines présentaient des formes d'organisation politique variées, allant des systèmes monarchiques centralisés aux modèles centralisés non-monarchiques. Parmi ces derniers figurait la société lyél, établie dans le *Lyolo*, dont l'organisation reposait sur des villages politiquement autonomes, chacun exerçant son autorité sur son propre territoire sans dépendre d'un pouvoir central supérieur. Toutefois, cette autonomie politique n'excluait pas l'existence d'une forte cohésion interne, fondée sur une identité culturelle commune, matérialisée par le partage d'une langue commune, des pratiques culturelles telles que la danse, des liens de parenté, une forte solidarité communautaire, des institutions religieuses communes et des pratiques coutumières partagées. Dans leurs rapports avec l'extérieur, ces villages constituaient un ensemble politiquement indépendant des groupes socio-ethniques voisins, notamment des Moose.

Les travaux consacrés aux sociétés africaines précoloniales et à la domination coloniale ont montré que la conquête européenne a profondément transformé les structures politiques locales en imposant de nouvelles formes d'administration et d'exercice du pouvoir. Parmi les travaux ayant abordé les transformations politiques engendrées par la colonisation figurent ceux de M. Gomgnimbou (1989), J. R. de Benoist (1987), A. M. Duperray (1984), F. D. Bassolet (1968) et A. D. de l'Aude (2008). Dans cette perspective, l'étude de l'évolution sociopolitique du *Lyolo* permet de mieux comprendre les mutations engendrées par l'implantation de l'administration coloniale française dans les sociétés dites non centralisées.

La conquête française du pays des Lyéla, amorcée en 1896, marque le début d'une profonde réorganisation politique et administrative du territoire. Cette transformation aboutit, en 1926, à la subdivision du *Lyolo* en trois cantons administratifs, consacrant ainsi une nouvelle organisation territoriale imposée par l'administration coloniale de la Haute-Volta. La période comprise entre 1896 et 1926 apparaît donc comme une séquence historique déterminante dans l'évolution des structures sociopolitiques lyéla.

La présente étude s'articule autour de la question principale suivante : Comment l'organisation sociopolitique et administrative du *Lyolo* a-t-elle évolué sous l'effet de l'implantation de l'administration coloniale

française entre 1896 et 1926 ? De cette interrogation découlent deux questions secondaires : Quelles étaient les caractéristiques de l'organisation sociopolitique et administrative du *Ljolo* avant l'implantation de l'administration coloniale française ? Quelles structures politico-administratives les autorités coloniales françaises mirent-elles en place dans le *Ljolo*, et quels effets exercèrent-elles sur l'organisation sociopolitique et administrative locale ?

L'objectif principal de cette étude est d'analyser l'évolution de l'organisation sociopolitique et administrative du *Ljolo* sous l'effet de l'implantation de l'administration coloniale française entre 1896 et 1926. Les objectifs secondaires consistent, d'une part, à analyser les caractéristiques de l'organisation sociopolitique et administrative du *Ljolo* avant l'implantation de l'administration coloniale française et, d'autre part, à étudier les structures politico-administratives mises en place par les autorités coloniales françaises dans le *Ljolo* ainsi que leurs effets sur l'organisation sociopolitique et administrative locale.

Sur le plan théorique, cette réflexion s'inscrit dans les travaux consacrés aux transformations des sociétés africaines sous l'effet de la domination coloniale, notamment ceux portant sur les rapports entre pouvoir traditionnel et administration coloniale, les processus de centralisation politique et les dynamiques de recomposition institutionnelle. L'analyse mobilise également les recherches récentes relatives aux sociétés africaines dites « acéphales » ou « non centralisées », afin de mieux saisir les spécificités de l'organisation politique lyéla et les mutations provoquées par l'ordre colonial.

D'un point de vue méthodologique, cette étude repose sur une approche historique qualitative fondée sur l'exploitation croisée des sources bibliographiques, archivistiques et orales. Les données recueillies ont fait l'objet d'une critique externe visant à vérifier leur authenticité et leur provenance, ainsi que d'une critique interne destinée à apprécier leur crédibilité et leur portée historique. La confrontation des différentes sources a permis d'assurer leur complémentarité et de reconstituer l'évolution sociopolitique et administrative du *Ljolo*.

L'étude est structurée autour de deux axes principaux. Le premier axe analyse l'organisation sociopolitique du *Ljolo* avant et au début de la colonisation française. Le second étudie la mise en place de l'organisation politico-administrative coloniale ainsi que les transformations qu'elle a

entraînées dans l'organisation sociopolitique de la société lyél entre 1896 et 1926.

Les caractéristiques de l'organisation politique et administrative du *Lyolo* avant la colonisation française

Le territoire traditionnel des Lyéla est appelé le *Lyolo*. Il est constitué de plusieurs villages autonomes. Dans le découpage administratif actuel, il couvre une grande partie de la province du Sanguié et s'étend sur les communes de Réo, Ténado, Didyr, Kyon, Kordié, Dassa et Godir.

Avant 1896, les villages du *Lyolo* étaient politiquement autonomes, tout en demeurant unis par une forte identité culturelle et sociale. Chaque village regroupait plusieurs kwâlɛ et était organisé selon un modèle politico-religieux de type fédératif, fondé sur l'autonomie des kwâlɛ et leur coordination à l'échelle du village. La gouvernance villageoise relevait principalement d'un conseil composé du chef de terre et des représentants des clans fondateurs. Toutefois, chaque *kwâlà* conservait une large autonomie dans la gestion de ses affaires internes. Par ailleurs, dans les villages où les cultes de *Shù* ou de *Vùr* étaient présent, les responsables de ces institutions religieuses participaient également au maintien de l'ordre social et au renforcement de la cohésion entre les différentes composantes de la communauté villageoise.

Durant la période précoloniale, les Lyéla se distinguaient par leur fort attachement à la liberté et à l'égalité. Ils considéraient le modèle monarchique comme une forme de servitude et s'y opposaient farouchement afin de préserver leur propre organisation sociopolitique¹.

Les Lyéla ne développaient pas une idéologie fondée sur l'expansion territoriale, la domination politique ou la hiérarchisation sociale. Ils rejetaient ainsi toute prétention à la supériorité et privilégiaient des relations fondées sur l'égalité entre les membres de la communauté. Au sein du village, l'organisation reposait sur l'autel de la terre, les kwâlɛ (clans), tandis que la famille constituait la cellule sociale de base.

Dans la conception lyél, le pouvoir politique était d'origine divine et revêtait un caractère sacré, (Bayala, 2003 : 60). Son exercice excluait toute forme de contrainte, de violence ou de volonté de domination. Ainsi, le responsable de la terre, qui incarnait l'autorité suprême au sein du village,

¹ - BAZEMO Maurice, 67 ans, enseignant d'histoire à la retraite, entretien du 12 – 07 – 2026 à Ouagadougou.

exerçait une fonction davantage morale et religieuse que politique, au sens strict du terme.

Le chef de terre était le principal garant de la sécurité, de la paix et de la cohésion sociale au sein du village. Dans l'exercice de ses fonctions, il était assisté par les autres chefs des clans fondateurs ainsi que par les responsables de certaines institutions religieuses, notamment celles du *Shû* et du *Vûr*, (Bassolé, 1977 : 31)

Il assurait le maintien de l'ordre en rendant la justice au sein de la communauté villageoise, en sanctionnant les auteurs d'infractions et, dans les cas les plus graves, en prononçant leur expulsion du village. Il pouvait également refuser l'inhumation sur le territoire du village à toute personne qui ne s'était pas acquittée de l'amende qui lui avait été infligée.

Cette organisation sociopolitique et administrative, fondée sur des institutions traditionnelles solidement établies, fut progressivement confrontée à la pénétration coloniale française à partir de 1896. L'installation de l'administration coloniale introduisit de nouvelles formes d'autorité et de gestion du territoire, qui modifièrent progressivement les structures politiques traditionnelles du *Lyolo*.

La mise en place de l'administration coloniale (1896-1926)

La conquête coloniale française du *Lyolo* constitua un tournant majeur dans l'histoire des Lyéla. Elle marqua le début de la domination française sur une société qui était restée, durant des siècles, insoumise à toute forme de domination politique extérieure et fidèle à son propre système sociopolitique. Dès lors, il convient d'examiner les modalités de l'installation de l'autorité coloniale française dans le *Lyolo* ainsi que les transformations sociopolitiques qu'elle a engendrées.

1. L'occupation française du *Lyolo* (1896-1916)

Après la prise de Ouagadougou, « jugeant sans doute suffisants les résultats obtenus au Mossi, Voulet reprend sa marche vers le pays gourounsi », (Duperray, 1984 : 92). Il signe, le 19 septembre 1896, un traité de protectorat avec Hamaria, présenté comme le « *roi du Gourounsi*

»². Cependant, ce traité ne permit pas aux Français d'établir leur autorité sur le *Lyolo*, les Lyéla ne reconnaissant pas la souveraineté de Hamaria sur leur territoire. En effet, il a fallu les tournées du capitaine Amman et du lieutenant Aubertin pour que les Lyéla reconnaissent l'autorité française.

L'année 1896 marqua l'entrée des Français dans le *Lyolo* et le début de leur occupation, accueillie initialement de manière pacifique par les populations locales, (Bakyono, 2004 : 73). Toutefois, cet accueil pacifique ne signifiait pas une soumission durable. Les Lyéla privilégièrent d'abord une attitude d'observation à l'égard des nouveaux arrivants. L'accueil pacifique réservé aux Français par les Lyéla s'explique par deux raisons. D'une part, Nansar Bedoma, originaire du village d'Ekulji, ancien esclave vendu au Yatenga puis libéré après la conquête française de cette région, déconseilla vivement à Taga Bété Bassolé, fils du chef de terre de Réo (Jo), de résister aux Français, (Bakyono, 1983 : 35). D'autre part, selon Alphonse Bakyono, cet accueil est lié à la défaite infligée aux Zaberma qui ravageaient la région. D'après Anne-Marie Duperray, l'élimination du Naaba Wobgho de Lallé en janvier 1897 inspira une crainte salutaire aux villages susceptibles de résister aux Français, (Duperray, 1978 : 160). Toutefois, la deuxième tournée du lieutenant Aubertin en 1901, provoquée par le refus des populations de se soumettre aux mesures administratives mises en place par le capitaine Amman, ainsi que la révolte des Lyéla de 1915-1916, montrent que le conseil de Nansar Bedoma ne fut suivi que lors du premier contact avec les Français. À la faveur de ce premier contact, l'installation française dans le *Lyolo* s'effectua progressivement à travers une réorganisation du territoire selon le modèle administratif colonial, afin d'en assurer une meilleure maîtrise politique et une exploitation plus efficace des ressources.

²- Avant l'arrivée des Français dans la région dite Gurunsi, Hamaria était en conflit avec Babato pour le contrôle de cette dernière. En acceptant de signer un traité de protectorat avec les Français, le 19 septembre, Babato fut écarté et il a été consacré par cette signature roi des Gurunsi.

2. La création et l'évolution de la chefferie administrative coloniale en pays lyél (1899-1926)

Une pièce d'archive conservée au Centre national des Archives du Burkina Faso rapporte les faits suivants :

Situation générale : l'évènement marquant de ce mois de juillet 1971 a été l'intronisation manquée d'un chef de canton.

En effet, à la suite de la réunion tenue le 14/7/1971 par certains membres de la famille Bassolé, des rumeurs persistantes avaient circulé au sujet de l'arrivée le 18 Juillet 1971 du Moro-Naba aux fins d'introniser un chef de canton en la personne de Mr. BASSOLE Baoula. Les opposants à cette intronisation organisèrent alors des manifestations hostiles afin de troubler l'ordre public. Bien que cette intronisation n'eût pas lieu, les évènements suivants ont été les journées du 17 et 18 Juillet 1971 :

Dès le Samedi 17 Juillet, des tracts dénonçant cette intronisation ont été affichés ou distribués clandestinement dans la nuit, aussi bien à Réo qu'à Koudougou. Ces tracts disaient : " frère Léla, c'est de bouche à oreille que vous avez certainement appris la très prochaine investiture d'un prétendant à une chefferie de province gourounsi. Une telle prétention ne peut que laisser perplexe le Lélé qui sait ce qu'il en est de la chefferie dans notre région. Pour ceux qui l'ignorent, une rétrospective placera le problème dans son optique réel.

Nous sommes à la fin du 19 -ème siècle. La France vient de mettre sous son protectorat toute la boucle Niger. Pour affermir son autorité sur le pays fraîchement conquis le colonisateur a besoin de collaborateurs autochtones aveuglement fidèles. C'est ainsi que dans certaines régions de l'ouest Volta les vrais chefs furent destitués et remplacés par des mercenaires à la solde du colonisateur. À Réo, le gourounsi n'ayant jamais connu ce qu'était la chefferie, celle-ci échoit à un président d'une association de culture exactement au courant de l'année 1899. Bon nombre de nos vieux ont été témoins de cette nomination. C'est vous dire que la chefferie de Réo n'a rien de cette nomination. C'est vous dire que la chefferie de Réo n'a rien de

coutumier ; elle est administrative, en un mot c'est une chefferie du Blanc

La légendaire fierté du Gourounsi se trouve ternie par le postulant à la chefferie qui l'a aliénée en allant implorer au Moro, l'investiture du pouvoir provincial, et cela sans consultation préalable des sujets qu'il entend commander. L'autorité du Moro n'a jamais atteint Réo et nous ne devons pas sans dégénérer, accepter le pouvoir d'un candidat qui aliène ses atouts et les plus nobles : ses droits.

L'occupation du trône de la chefferie de Réo n'étant basée sur aucun critère coutumier, la succession doit être ouverte à quiconque a la confiance du peuple Lélé ; qu'il soit BAZIE, BAKO, BASSOLE, BAKOUAN, BATIONO et que sais-je encore

Certains irresponsables sous le couvert de fonction administratives, prétendent vouloir réinstaurer l'autorité des chefs qui fut bafouée d'après eux à partir de la prise d'un certain texte, dont ils ignorent eux-mêmes la teneur en matière de succession des chefferies coutumières. Ceux-là apprendront à leurs dépens qu'il est inutile de faire cuire la roche pour la ramollir.³

Ce document est un tract politique rédigé en 1971 pour s'opposer à l'investiture d'un chef de canton à Réo par un Moro-Naba. Il vise à convaincre les Lyéla que cette investiture est dépourvue de toute légitimité historique et coutumière. Les auteurs du tract contestent cette légitimité au motif que la chefferie de Réo ne relève pas des institutions traditionnelles des Lyéla, mais constitue une création de l'administration coloniale française. Cette contestation soulève une question historique essentielle : quand et dans quelles circonstances la chefferie de Réo a-t-elle été créée, et comment cette institution a-t-elle évolué jusqu'en 1926 ?

La date de l'institution de la chefferie dans le *Ljolo*, consécutive à la création de la province de Réo, fait l'objet de divergences dans l'historiographie. Deux chronologies principales s'opposent. Selon Anne-Marie Duperray, le capitaine Amman, résident français à Ouagadougou, créa la province de Réo en 1899, (Duperray, 1978 : 187).

³ - *Rapport mensuel du mois de juillet 1971*, Koudougou, 1971, Centre national des Archives de Ouagadougou, 22V168.

Celle-ci comprenait vingt-cinq villages et regroupait 28 906 habitants, (Duperray, 1978 : 187). D'après la pièce d'archive exploitée précédemment, son administration fut confiée à Taga Bété Bassolé, présenté comme président d'une association agricole et fils du chef de terre de Réo (Jo)⁴, qui exerçait ses fonctions sous l'autorité du résident de Ouagadougou

Toutefois, Nicolas Bakyono situe la création de la province de Réo en 1900, une chronologie qui paraît plus vraisemblable au regard des informations qu'il fournit. Selon lui, Taga Bété Bassolé, alors chef de terre de Réo, accueillit la colonne française en 1896, (Bakyono, 2004 : 73) et fut, avec l'approbation des habitants, désigné comme répondant du Blanc dans le village de Réo. Il mourut en 1897 et fut remplacé par sa sœur aînée, Ezomboué Segakoué, qui assumait cette fonction jusqu'en 1900, année de ses funérailles. Cette même année, Begnini Bassolé, fils de Taga Bété Bassolé, fut désigné par les habitants de Réo comme nouveau chef de terre et assumait simultanément les fonctions de chef de la province nouvellement créée par l'administration coloniale, (Bakyono, 2004 : 73).

Assisté de Nansara Bedoma Bado et de Sanébolo, fils du maître de Bedoma lorsque celui-ci était encore esclave au Yatenga, Begnini Bassolé divisa la province qui lui avait été confiée en cinq zones administratives, chacune placée sous l'autorité d'un homme de confiance, (Bakyono, 2004 : 73-74) :

- La zone de Didyr au-dessus de laquelle il plaça Beyon Benonlo BASSOLE ;
- La zone de Kordié qu'il confia à Beya Belibié BASSOLE ;
- La zone de Batondo où il plaça Beyon Poulou BASSOLE ;
- La zone de Zawara qu'il confia à son ami Nebon YARO ;
- La zone de Réo dont lui-même avait la charge, (Bakyono, 2004 : 75).

Avec l'aval de l'administration coloniale et l'appui de ses deux conseillers, Begnini Bassolé instruisit ses chefs de zone de placer à la tête de chaque agglomération importante un chef de village, (Bakyono, 2004 : 75). Chaque chef de village nomma ensuite ses chefs de quartier. Il convient toutefois de noter que le village de Réo ne fut pas pourvu d'un chef de

⁴ - *Rapport mensuel du mois de juillet 1971*, Koudougou, 1971, Centre nationale des Archives de Ouagadougou, 22V168.

village ; en revanche, chacun de ses quartiers eut son propre chef de quartier, (Bakyono, 2004 : 75).

Les informations fournies par Nicolas Bakyono conduisent ainsi à privilégier l'hypothèse d'une création de la province de Réo en 1900, sous l'autorité de Begnini Bassolé, plutôt qu'à l'époque de Taga Bété Bassolé. La création de cette province s'inscrivait dans la politique coloniale consistant à s'appuyer sur des collaborateurs autochtones afin de consolider l'autorité française en pays lyél.

Durant la période coloniale, l'organisation administrative française en Haute-Volta variait selon l'existence ou non d'une chefferie monarchique traditionnelle centralisée dans les territoires conquis. Dans les régions dotées d'une telle organisation politique, notamment en pays moaga et gulmantché, le cercle était subdivisé en subdivisions, les subdivisions en provinces, les provinces en cantons et les cantons en villages⁵. En revanche, dans les territoires dépourvus de chefferie centralisée, le cercle était subdivisé en subdivisions, puis en cantons et enfin en villages. La création d'une province à Réo s'explique par le rattachement de cette localité au poste de Ouagadougou, dont le ressort administratif englobait à la fois des territoires moaga et gurunsi. Dans un souci d'uniformisation administrative, les autorités coloniales appliquèrent également à Réo l'échelon provincial, bien que la région ne fût pas dotée d'une chefferie centralisée comparable à celle des pays moose⁶.

De façon pratique, l'érection de la province de Réo par le capitaine Amman en 1900 répondait principalement à deux raisons. La première était d'ordre politique. Elle s'expliquait par la reconnaissance de la spécificité de l'organisation sociopolitique des Lyéla par rapport à celle des Moose, (Duperray, 1978 : 160). En effet, les autorités coloniales constatèrent que les Lyéla n'étaient pas soumis aux chefs moose. Ils disposaient de leur propre organisation sociopolitique et les chefs moose n'exerçaient aucune autorité effective sur eux. Cette réalité remettait en cause l'idée selon laquelle l'ensemble du territoire relevait du pouvoir moaga. La seconde raison était d'ordre économique. En effet, les Français découvrirent que la région de Sanguié était riche en or, (Duperray, 1978 : 160). Cette richesse renforça leur intérêt pour le contrôle administratif du territoire. La création de la province de Réo répondait ainsi non seulement à des objectifs de domination politique,

⁵ - SOME Magloire, Professeur d'histoire contemporaine, Ouagadougou, entretien du 24 – 01 – 2026.

⁶ - Ibidem.

mais aussi à la volonté de profiter de la richesse aurifère de la région, notamment en exigeant le paiement de l'impôt en or, (Duperray, 1978 : 160-161).

En 1907, Carrier, premier administrateur civil résident à Ouagadougou, appliqua, à la suite de la révolte du marabout Alassane Moumeni de Ramongo, le système d'administration indirecte instauré en 1904. Cette réforme entraîna la suppression de l'organisation administrative fondée sur treize chefs de province dans le cercle de Ouagadougou, remplacée par une structure articulée autour de huit chefs de secteur. Dans ce cadre, la région de Koudougou fut placée sous l'autorité du Larlé-naba, Pawitraogo Tiendrebeogo qui fut installé à Kougoudou, (Duperray, 1978 : 192). Le Naba de Lallé fut ainsi rétrogradé au rang de chef de canton, perdant son autonomie, tandis que les chefs de Réo et du Conquizitenga devinrent des auxiliaires du Larlé-Naba. Ils furent désormais intégrés dans une hiérarchie administrative centrée sur Koudougou. Cette réforme traduisait la volonté de l'administration coloniale de centraliser le pouvoir local afin de renforcer son contrôle sur les territoires et les autorités traditionnelles.

En 1911, afin de mettre fin à l'instabilité qui régnait dans la région de Koudougou et de mieux contrôler les chefs accusés d'abus, l'administration coloniale y installa un poste administratif dirigé par un résident français, (Duperray, 1978 : 192). Toutefois, Koudougou demeura rattaché au cercle de Ouagadougou.

En 1920, la région de Réo retrouva son statut de province et fut soustraite à l'autorité du Larlé-naba. Son administration fut confiée à Bagnini Bassolé, (Duperray, 1978 : 255). Selon Pierre Bamony (2009 : 288), cette décision de l'administration coloniale s'explique par le refus persistant des Lyéla de reconnaître l'autorité du Larlé-naba.

En 1922, Koudougou fut érigé en cercle, dont dépendait désormais le pays des Lyéla, (Duperray, 1978 : 250). L'arrêté du 20 janvier 1923 institua le conseil des notables de Koudougou, composé de sept membres, parmi lesquels figuraient trois Gurunsi : les chefs de Réo et de Zawara, ainsi qu'un notable.

En 1926, Bagnini Bassolé décéda. À la suite de son décès et des nombreuses plaintes formulées contre son administration, l'administration coloniale réorganisa la province de Réo en la subdivisant en trois cantons : Batondo, Didyr et Réo, (Duperray, 1978 : 255). Le canton de Réo regroupait trente-sept villages et comptait 31 275

habitants ; celui de Didyr comprenait vingt et un villages pour une population de 17 314 habitants ; enfin, le canton de Batondo rassemblait neuf villages et 4 084 habitants, (Duperray, 1978 : 255). Le canton de Réo fut confié à son fils Bezilou Bassolé, celui de Didyr à Banolo Bassolé et celui de Batondo à Bayon Bassolé, (Bakyono, 2004 : 85). Cette nouvelle organisation du territoire lyél répondait aux objectifs politiques et économiques de l'administration coloniale, qui cherchait à renforcer son contrôle sur les populations tout en facilitant leur administration. Dans ce nouveau cadre administratif, quelles fonctions étaient assignées aux représentants de l'autorité coloniale dans le *Lyolo* ?

3. Le fonctionnement de la chefferie coloniale française en pays lyél

Durant la période précoloniale, l'organisation sociopolitique du pays lyél, caractérisée par sa souplesse et par la responsabilisation de tous les membres de la communauté villageoise, permit aux populations de vivre harmonieusement pendant plusieurs siècles. Le chef de terre, qui faisait également office de chef de village, constituait le pilier central de cette organisation. Il assurait la médiation, coordonnait la vie communautaire, veillait au respect du pacte unissant les habitants du village et garantissait leur quiétude, (Bayili, 1987 : 26). Du règne d'une entente partagée et acceptée par tous, on passa au règne de la force et de la terreur, (Bayili, 1987 : 73). Ainsi, la chefferie instaurée dans le *Lyolo* à partir de 1900 ne relevait pas de la tradition politique lyél ; elle fut créée par l'administration coloniale avant d'être continuellement remaniée au gré des réformes administratives.

La chefferie instituée par l'administration coloniale française dans le *Lyolo* présentait toutefois un point commun avec l'organisation traditionnelle : le maintien de l'ordre et de la sécurité. En revanche, les deux systèmes divergeaient profondément quant aux moyens employés pour atteindre cet objectif. Cette différence s'explique par la divergence de leurs finalités.

La colonisation poursuivait un objectif précis, bien qu'elle se présentât comme une mission civilisatrice : l'exploitation économique et la domination culturelle. Les structures politiques et sociales traditionnelles ne permettant pas d'atteindre cet objectif, l'administration coloniale mit en place de nouvelles institutions. Ainsi, comme l'écrit l'abbé Nicolas

Bado (s. d. : 66), « les structures sociales traditionnelles sont effacées pour que naisse l'individu corvéable à volonté ». En effet, « mis à la tête d'un canton créé artificiellement par le bon vouloir du colon et maintenu en place tant qu'il ne dépasse pas un certain seuil d'injustice, le chef administratif détourne à son bénéfice les efforts de ses sujets », (Benoist, 1987 : 506).

Dans ce contexte, le chef de la province de Réo était chargé, sur le plan politique, de représenter l'autorité coloniale et de veiller au respect de son pouvoir. Il devait également assurer le maintien de l'ordre en jouant « le rôle de policier dans les villages qu'il contrôlait en dénonçant les malfaiteurs. Il remplissait aussi la fonction de juge local », (Bazié, 2010 : 66). Cette mission visait à garantir un climat favorable au développement des activités coloniales, notamment du commerce.

Sur le plan économique, le chef était chargé de percevoir les impôts des villages placés sous son autorité, dont un pour cent lui revenait, (Bazié, 2010 : 66). Il veillait également à l'exécution des prestations obligatoires ainsi qu'à la réquisition de vivres et de porteurs, (Duperray, 1978 : 169). Par ailleurs, il lui incombait de présenter au chef-lieu du canton les hommes en âge d'être recrutés ou de mobiliser la main-d'œuvre exigée par l'administration française pour les travaux réalisés dans la colonie, dans les autres colonies ou au profit d'entreprises privées, (Bazié, 2010 : 66). Cette mission supposait qu'il explique aux populations le bien-fondé de ces recrutements ainsi que les avantages supposés dont pourraient bénéficier les recrues, (Bazié, 2010 : 66).

Toutefois, dans une société lyél où le principe d'un pouvoir politique centralisé, sur le modèle moaaga, était étranger aux traditions locales, l'exercice de ces responsabilités s'avéra particulièrement difficile pour les chefs qui se succédèrent à la tête de la province de Réo, puis des cantons issus de la réorganisation administrative. À ce sujet, Anne-Marie Duperray (1978 : 255-257) écrit : « Que le travail d'un chef léla soit ingrat (...) de caractère frondeur et individualiste (...) le paysan gourounsi est toujours prêt à répondre à son chef : qui t'as fait roi ? ». Dans le même sens, pierre Bamony (2009 : 284) note : « autant ils (les français) ont apprécié l'ordre politique moosé fondé sur la domination des particuliers et, à ce titre, formateur, canalisateur d'individus plus aisément manipulables, domesticables, colonisables en somme, autant ils ne comprenaient pas le comportement des Lyéla, réfractaires à la soumission à une autorité non traditionnelle ». Ces témoignages

montrent que la résistance des Lyéla aux chefs institués par l'administration coloniale s'expliquait principalement par l'absence de légitimité traditionnelle de cette autorité. Dans la conception politique lyél, le pouvoir ne pouvait être reconnu que s'il s'inscrivait dans les institutions et les normes héritées de la tradition. Les Lyéla étaient ainsi réfractaires à toute autorité politique étrangère à leur organisation sociopolitique traditionnelle et rejetaient les formes de domination susceptibles de remettre en cause les principes de liberté, d'égalité et d'autonomie qui fondaient leur société.

Conclusion

Durant la période précoloniale, le pays lyél ne connaissait pas de chefferie monarchique centralisée comparable à celle des royaumes moose. L'autorité reposait essentiellement sur le chef de terre, qui exerçait également les fonctions de chef de village et veillait à la médiation, à la cohésion sociale ainsi qu'au respect des règles communautaires. L'implantation de l'administration coloniale française à partir de 1900 transforma profondément cet équilibre. En créant la province de Réo, puis en réorganisant progressivement le territoire en secteurs et en cantons, les autorités coloniales introduisirent des structures administratives étrangères aux traditions politiques lyéla. Ces réformes répondaient avant tout aux impératifs de contrôle politique, de perception fiscale et d'exploitation économique du territoire. L'étude montre ainsi que la colonisation ne s'est pas limitée à une simple occupation militaire : elle a profondément modifié les modes d'exercice du pouvoir, les rapports entre les autorités locales et les populations ainsi que l'organisation administrative du *Lyolo*. Toutefois, les résistances opposées par les Lyéla à ces nouvelles formes d'autorité témoignent de leur attachement aux principes de liberté, d'égalité et d'autonomie qui structuraient leur société depuis des siècles. De ce fait, l'évolution sociopolitique et administrative du *Lyolo* entre 1896 et 1926 met en lumière les tensions entre les institutions traditionnelles et l'ordre colonial. L'analyse de ces transformations apporte un éclairage nouveau sur l'histoire politique et administrative du *Lyolo*. En perspective, une étude approfondie du rôle joué par les chefs moose dans la répression de la révolte des Lyéla de 1915-1916 permettrait d'éclairer davantage les mécanismes de collaboration entre le pouvoir colonial et certaines

autorités africaines ainsi que leurs conséquences sur l'évolution politique du *Lyolo*.

Les sources et bibliographies

Les archives

Centre national des Archives de Ouagadougou, *Rapport mensuel du mois de juillet 1971*, Koudougou, 1971, 22V168.

Source orale

Nom et Prénom	Statut/fonction	Âge	Lieu d'enquête	Date d'enquête
BAZEMO Maurice	Professeur d'histoire à la retraite		Ouagadougou	12– 07- 2026
SOME Magloire, entretien du 24 – 01 – 2026	Professeur d'histoire contemporaine		Ouagadougou	24 – 01 – 2026

Bibliographie

Archives départementales de l'Aude, 2008. *Les chefs au Burkina Faso : la chefferie traditionnelle des origines à l'Indépendance*, Carcassonne, Ouagadougou, 238 p

BADO Nicolas (Abbé), s. d. *En Christ leur espérance*, 146 p.

BAKYONO Alphonse, 1983. L'évangélisation du pays lélé de 1912 à 1947, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 112 p.

BAKYONO Nicolas, 2004. *Le village de Réo*, Réo, 204 p.

BAMONY Pierre, 2009. *Des pouvoirs réels du sorcier africain : forces surnaturelles et autorités sociopolitiques chez les Lyéla du Burkina Faso*, L'Harmattan, Paris, 453 p.

BASSOLE Jean, 1977. De la médiation chez les Lyélae de la Haute-Volta à la médiation chrétienne, mémoire de licence faculté de théologie I.S.C.R, Abidjan, 103 p.

BASSOLET François Djoby, 1968. *Évolution de la Haute-Volta de 1898 au 03 janvier 1966*, Les Presses de l'Imprimerie Nationale de la Haute-Volta, N°480, 133 p.

BAYALA Viviane, 2003. La conception du pouvoir politique chez les Lyélæ de la période précoloniale, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 148 p.

BAYILI Emmanuel, 1983. Les populations Nord-Nuna (Haute-Volta) des origines à 1920, thèse de 3^e cycle, Université de Paris I, 421 p.

BAYILI Paul Perre, 1987. Recrutement militaire et anciens combattants en pays lélé 1912-1955, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 73 p.

BAZIE Joël Appolinaire, 2001. L'action missionnaire en pays Lyéla : les œuvres socio-caritatives et éducatives de la mission catholique. (1912-1967), mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 151 p.

BAZIE Boubié, 2010. Les Lobis à l'épreuve de l'acculturation occidentale de 1902 à 1960, mémoire de maîtrise, Université de Ouagadougou, 111 p.

BENOIST Joseph-Roger (de), 1987. *Église et pouvoir colonial au Soudan français : les relations entre les administrateurs et missionnaires catholiques dans la boucle du Niger, de 1885-1945*, Paris, Karthala 541 p.

DUPERRAY Anne-Marie, 1984. *Les Gourounsi de Haute-Volta : conquête et colonisation 1896-1933*, Stuttgart, 280 p.

DUPERRAY Anne-Marie, 1978. Les Gourounsi de Haute-Volta : conquête et colonisation 1896-1933, thèse de 3^{ème} cycle, Paris, 379 p.

GOMGNIMBOU Moustapha, 1989, « Bibliographie des Gourounsi », in Science et Technique, Ouagadougou, CNRST, 19 (3), pp. 41-48.